



N° 2024/33

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE CARRY-LE-ROUET**

**SEANCE DU 05 JUILLET 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 juillet, à 16 h 00,  
Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.  
Dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
En lieu ordinaire de ses séances,  
Sous la présidence de M. CARPENTIER, Président du C.C.A.S.,  
Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale  
et des Familles

Date de la convocation : le 26 juin 2024

<b>Nombre de membres</b>	<b>Les membres présents en séance :</b> M. CARPENTIER – Mme GUARINO – M. BARNAKIAN M. LIVON - Mme BELGACEM – Mme DAUBOL M. SEGUIN – Mme TRIGNAN
<b>En exercice : 13</b>	<b>Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :</b> Mme GUIONNET à M. BARNAKIAN Mme JULIEN à Mme TRIGNAN Mme BISSON-GUENOUN à Mme DAUBOL M. POTAUX à M. SEGUIN
<b>Présent(s) : 08</b>	<b>Le ou les membre(s) excusé(s) sans pouvoir :</b>
<b>Pouvoir(s) : 04</b>	<b>Le ou les membre(s) absent(s) :</b> M. MARZA
<b>Absent(s) : 01</b>	
<b>Délibération comportant 3 pages</b>	

Secrétaires de Séance :

Mme Armelle DAUBOL, membre du conseil d'administration du CCAS  
Mme Patricia GOMEZ, Directrice CCAS

.../...

**OBJET : ACHAT D'UN REFRIGERATEUR PAR LE CCAS DE CARRY-LE-ROUET**

RAPPORTEUR : M. René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS

Le Président du CCAS EXPOSE :

Le réfrigérateur d'appoint installé en 2019 dans la kitchenette du CCAS n'est plus adapté aux besoins de l'établissement.

En effet, dans ce réfrigérateur sont stockés les déjeuners du personnel et des permanenciers ainsi que des repas de portage à domicile qui n'ont pas pu être livrés en attendant qu'un membre de la famille puisse les récupérer.

La dépense serait inférieure à 500 €. Elle dépendrait du budget du CCAS section d'investissement article 21848 dont le solde actuel est de 800 €.

Où l'exposé de Monsieur René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS, et après concertation, le Conseil d'Administration du CCAS après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** la prise en charge financière par le CCAS d'un réfrigérateur pour un montant inférieur à 500 € (cinq cents euros)

- 12 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention »

Afin d'offrir à notre centre communal d'action sociale les meilleures conditions d'exercice de ses tâches de gestion, et notamment toute la souplesse et la rapidité qui lui sont nécessaires le conseil d'administration

**DECIDE**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- **DONNE** délégation au Président du CCAS et en cas d'absence du Président, à la Vice-Présidente du CCAS, pour procéder à la signature du devis et à la commande nécessaire pour l'achat d'un réfrigérateur ainsi qu'à la mise en paiement de la dépense sur le budget du CCAS exercice 2024 en section d'investissement - chapitre 21.  
Cet achat dépendra du marché sans publicité ni mise en concurrence préalable.

- 12 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention »

.../...

Le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

Pour extrait certifié conforme au Registre.

Acte rendu exécutoire  
Après envoi en Sous-Préfecture  
d'Istres  
Le : 16 JUIL. 2024  
Et publication ou notification  
16 JUIL. 2024



POUR EXTRAIT CONFORME  
FAIT A CARRY-LE-ROUET, le 05 juillet 2024

Le Président du C.C.A.S.  
René Francis CARPENTIER  
Maire de Carry-le-Rouet